

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
05/7/32
DOSSIER N°7503**

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ " PLAN VÉTOS 23" -
- AIDES INDIVIDUELLES**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Patrice FILLLOUX à Jean-Jacques LOZACH
Marie-France GALBRUN à Marinette JOUANNETAUD
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ " PLAN VÉTOS 23" -
AIDES INDIVIDUELLES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 » ;
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-04/7/32 du 4 juillet 2023 modifiant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 » ;
VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-05/7/32 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides liées aux frais de stage sollicitées par les étudiants vétérinaires dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

BÉNÉFICIAIRE	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	AIDES AU STAGE ATTRIBUÉES
	ANNÉE D'ÉTUDES PÉRIODE DE STAGE	
B.M.	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse 2 ^e année Stage du 09/02/2026 au 07/03/2026 (3 semaines en Creuse)	Déplacements : 200 € soit 200 €
C. J.	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse 2 ^e année Stage du 09/02/2026 au 27/02/2026 (3 semaines)	Déplacements : 200 € soit 200 €
L. L.	Ecole nationale vétérinaire de Nantes 6 ^e année Stage du 19/01/2026 au 07/02/2026 (3 semaines)	Déplacements : 200 € Hébergement : 300 € soit 500 €
P. C.	Ecole nationale vétérinaire de Lyon 6 ^e année Stage du 06/04/2026 au 24/04/2026 (3 semaines)	Déplacements : 200 € soit 200 €
TOTAL AIDES AU STAGE		1 100 €

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides au stage.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

Pour l'ensemble des décisions.

Publié sur www.creuse.fr le 05/06/2026

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260529-CP2026100-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET